



DÉLIBÉRATION

du 13 février 2024

Présents : 25 Excusés : 2 2 pouvoirs Absents : / Votants : 27 En exercice : 27	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le treize février à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire.</p> <p><u>Étaient présents</u> : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Laurence BERNARD TANGUY, Mme Noëlle BICHON, Mme Sandrine BRANCHEREAU, Madame Laura BRETAUD, M. Bruno CHICOISNE, Mme Maria COURTAY, M. Cédric DOTTOR, M. Estelle GOIMBAUD, M. Damien GUILLON, Mme Anne-Marie HENRY, M. Philippe JAHAN, M. Jérôme LECERF, M. Ludovic LEDUC, M. Frédéric LEGRAS, Mme Agnès LEMARIE, Mme Marina LUCAS, Mme Sandrine MARTINY, Mme Rosalie OUTIN, M. Fabrice PAYEN, Mme Türkan RENZO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAUDEAU, Mme Nadine YOU</p> <p><u>Étaient absents excusés</u> : Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO (ayant donné pouvoir à Laurence BERNARD TANGUY), Mme Isabelle LEAUTE (ayant donné pouvoir à Antony AURILLON),</p> <p><u>Assistaient également au titre des services</u> : Marie LARDEUX, Fabienne PITON</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Sandrine MARTINY</p> <p><u>Date de la convocation</u> : 7 février 2024</p>
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le <u>14 FEV. 2024</u> Publié <u>20 FEV. 2024</u> Notifiée, le	
Délibération n°24.1.11	FINANCES <i>Marché d'assurance « Dommages aux biens » avec le groupement GROUPAMA – Avenant n°1</i>

Madame le Maire rappelle au Conseil sa délibération du 2 novembre 2021 l'autorisant à signer un marché de services pour l'assurance dommages aux biens et risques annexes de la commune (lot 1) avec le groupement GROUPAMA pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2022, marché à durée annuelle prolongeable par tacite reconduction au maximum 5 fois.

Le marché a été conclu selon les modalités suivantes :

- Surface développée totale du patrimoine immobilier : 16 554 m²
- Montant de 8 841.49€ TTC comportant solution de base avec franchise de 500€
- Les cotisations évolueront une fois par année d'assurance à chaque date d'échéance principale du contrat selon l'indice F.F.B. (Fédération Française du Bâtiment).

Conformément au Cahier des Charges, une régularisation annuelle a été effectuée à l'échéance soit au 1^{er} janvier 2024 dont voici le détail :

Année	Montant cotisation	Surface	Cotisation au m ²	% par rapport à N-1	% par rapport au marché
2022	8 841,49 €	16 554	0,53	Prix du marché	
2023	9 708,67 €	16 554	0,59	9,81%	
2024	10 236,26 €	16 645	0,61	4,86%	15,14%

Suite à une demande de précisions sur l'évolution tarifaire applicable aux contrats 2024, GROUPAMA explique dans son courrier du 26 janvier 2024, qu'elle est impactée par un contexte hors norme aussi bien financier (émeutes, incendie, mise en jeu de la garantie responsabilité civile) que météorologique.

La signature d'un avenant est nécessaire pour rajouter le cabinet médical dont le surface est de 91 m².

La nouvelle tarification étant supérieur à 10 % du montant initial, une délibération formelle du conseil Municipal est nécessaire pour autoriser Madame Le Maire à signer l'avenant.

Après avoir entendu cet exposé,

Sur proposition du Maire,

Accusé de réception en préfecture 044-214400962-
20240213-24111-DE Reçu le 14/02/2024

*Vu l'exposé présenté,
Vu l'article L.2122-29 du Code général des collectivités territoriales,
Vu les dispositions du code de la commande publique,
Vu la présentation en Commission d'Appel d'Offre du 06 février 2024,*

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :**

- ▶ **APPROUVE** la conclusion d'un avenant n°1 au marché d'assurance dommages aux biens et risques annexes de la commune (lot 1) conclu avec GROUPAMA avec effet au 1^{er} janvier 2024,
- ▶ **AUTORISE** Madame le Maire à signer le présent avenant et en assurer la bonne exécution.

Sandrine MARTINY
Secrétaire de séance



Le Maire,
Nadine YOU

